

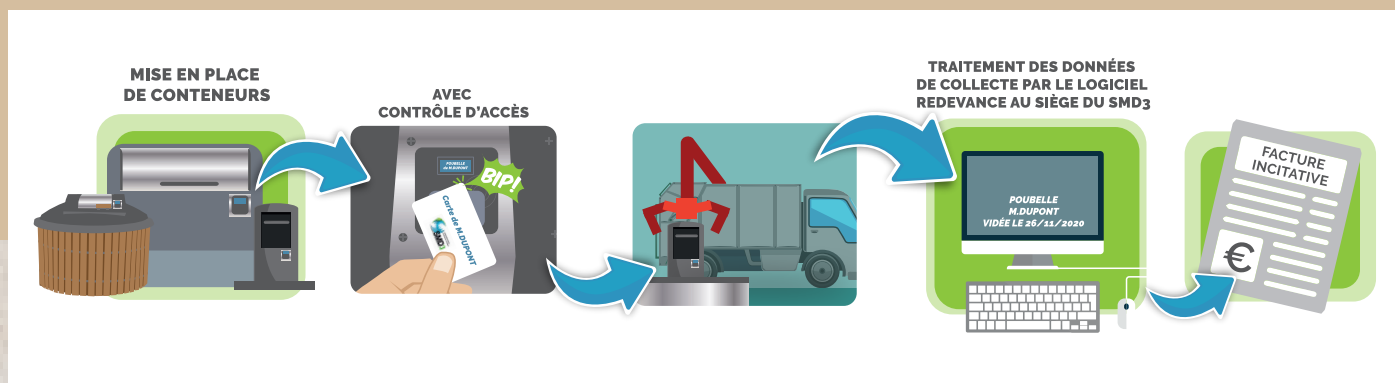
# Particuliers, professionnels, associations, collectivités ... Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

## Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
  - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
  - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

## Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur [smd3.fr](http://smd3.fr)
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



## Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- Vous **enregistrer** en tant qu'utilisateur
- **Informé d'un changement** : déménagement, personnes composant le foyer, etc.
- **Signaler un problème** : carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
- **Obtenir des explications** relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- **Répondre** à toutes les questions pratiques

**UN SERVICE  
POUR VOUS  
ACCOMPAGNER**



**09 71 00 84 24**  
(appel non surtaxé)

[service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 17 h 30

et le samedi de 9 h à 12 h 30

[smd3.fr](http://smd3.fr)



**SMD3**

Syndicat Mixte Départemental  
des Déchets de la Dordogne